

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 23 septembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

**Délibération n° : 56-2014**

**Objet : Centre social Balzac – mise en place d'une activité danse classique et contemporaine adultes**

A l'occasion de l'accompagnement de leurs enfants au cours de danse, les mamans des petites danseuses ont exprimé le souhait de la mise en place d'un cours de danse classique et contemporaine pour adultes.

Après un sondage réalisé au mois de juin, il apparaît que le nombre de personnes intéressées constituerait un groupe de 12 à 15 personnes.

Cette nouvelle activité pourra être mise en place sans augmenter le volume horaire des vacations au centre social car un cours de dessin enfants devra être supprimé à la rentrée scolaire 2014-2015 (un cours au lieu de deux sera maintenu, afin d'optimiser les effectifs et les coûts).

L'activité de danse adulte viendra donc se substituer à ce cours supprimé et se déroulera au rythme d'une heure hebdomadaire hors période de vacances scolaires.

La participation des usagers pourra être fixée à 3,40 €/la séance d'une heure, tarif en vigueur pour toutes les activités de loisirs hebdomadaires dans les 3 centres sociaux du CCAS.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la mise place de ce cours de danse classique et contemporaine pour adultes ;
- fixent le tarif à 3,40 € la séance d'une heure.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:

02 OCT. 2014

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014**

